Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 2 octobre 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 8 octobre 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY, en l'absence du président empêché

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR

Excusés :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL

Secrétaire de séance : Philippe KERAËL

Assistaient également à la réunion :

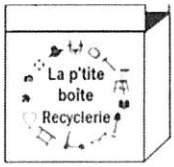
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_06-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 8 octobre 2026	N° Acte : B-2026-10-08-06
Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association la P'tite boîte	Classification : 7.5 – Subventions

Dans le prolongement du bureau communautaire du 3 septembre 2026, un point de situation sur le montage financier de l'association « la P'tite Boîte » devant lui permettre d'engager fin octobre les travaux de rénovation de ses entrepôts est présenté ci-dessous.

Le montant de la subvention exceptionnelle que la CCPBS pourrait accorder à la P'tite Boîte vise à couvrir a minima les frais de caution privée (1 400 € pour le crédit agricole, et 2 100 € pour le crédit coopératif) représentant un montant total de **3 500 €**.



Budget Prévisionnel Travaux PROJET 2027

Dépenses		Recettes	
Travaux	853 905,92 €	Subventions publiques accordées	210 417,00 €
MO	90 000,00 €	Financements privés accordés	26 000,00 €
Stockage/Matériel	38 389,34 €	Report phase 1 (travaux finis)	**30 216,00 €**
Véhicule	12 000,00 €	Prêts Bretagne Active	155 000,00 €
Prestataires	28 658,00 €	Cagnotte	16 000,00 €
Étude et diag	3 410,00 €	Prêt honneur et subv. PHINOE	42 000,00 €
	1 026 363,26 €	Ecomaison (4)	80 000,00 €
		prix ESS	1 000,00 €
		sous total	***560 633,00 €***
		Prêts bancaires	315 730,26 €
		Trésorerie LPB	150 000,00 €
			1 026 363,26 €

La demande de la P'tite boîte concerne la garantie des emprunts bancaires et le prêt participatif France active, nécessaires au financement de la phase 2 de la rénovation des bâtiments.

En effet des emprunts sont conditionnés par les garanties suivantes :

- pour le crédit agricole sur **70 % de 100 000** € (offre valable jusqu'au 19.12.2026) ;
- pour le crédit coopératif sur **70 % de 100 000 €** (offre valable jusqu'au 02.09.2026) ;
- pour France active, **le prêt est conditionné par l'accord de ces emprunts bancaires** (offre valable jusqu'au 02.11.2026).

Dans la mesure où la CCPBS n'a pas souhaité octroyer de garantie d'emprunt lors du bureau 3 septembre 2026, les délais des garanties demandées étant par ailleurs dépassés pour le crédit agricole, l'association la P'tite boîte a dû revoir avec les banques les garanties associées à son montage financier comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20261008-B_2026_10_08_06-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 8 octobre 2026	N° Acte : B-2026-10-08-06
Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association la P'tite boîte	Classification : 7.5 – Subventions

1. **Le nantissement** : la solution de nantissement proposée par le crédit coopératif pour suppléer l'absence de garantie consiste à bloquer 50 % du montant emprunté donc 50 K€ sur 8 ans par emprunt soit 100 K€ pour les 2 emprunts. **Cela représente une mobilisation conséquente de trésorerie qui mettrait en difficulté la P'tite boîte. Cette option n'a pas été retenue par la P'tite boîte.**
2. **La garantie hypothécaire** : le crédit coopératif et le Crédit agricole sont disposés à l'accorder moyennant un coût total de **3500 € de frais d'acte pour les 2 banques. Cette option a été retenue par la P'tite boîte.**

Rappel de l'objet et des enjeux de la P'tite boite :

L'association La P'tite boîte a pour raison d'être de réinventer notre rapport aux objets en faisant de la réduction des déchets un levier de solidarité locale et de transition écologique en Pays bigouden.

À quoi sert-elle concrètement ?

- **La collecte et le tri** : récupérer les objets dont les habitants n'ont plus l'utilité, que ce soit directement en boutique, à domicile, ou via les conteneurs de réemploi installés dans les déchetteries partenaires du secteur (comme à Combrit ou Plomeur).
- **La valorisation et la réparation** : nettoyer, réparer ou détourner l'usage des objets collectés pour leur redonner toute leur valeur d'utilité.
- **La revente solidaire** : proposer ces biens de seconde main à des prix modiques et accessibles à tous au sein de sa boutique physique.

Quels sont ses enjeux ?

- **L'enjeu environnemental** : limiter le gaspillage de masse, réduire le tonnage des déchets envoyés à l'enfouissement ou à l'incinération (332 tonnes en 2025), et préserver activement les ressources naturelles grâce à l'économie circulaire.
- **L'enjeu social et humain** : tisser du lien intergénérationnel et lutter contre l'isolement en s'appuyant sur un réseau dynamique de bénévoles (+ 120), de salariés (10 ETP) et d'adhérents, tout en favorisant l'inclusion et la mixité sociale.
- **L'enjeu économique et territorial** : développer une économie sociale et solidaire (ESS) ancrée localement, capable de créer des emplois non délocalisables et de dynamiser l'activité de proximité.

Considérant que l'action de l'association « la p'tite boîte » permet une réduction des déchets collectés ;

Vu le projet d'investissement présenté par l'association ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 €.

Pour extrait conforme,

Le président,

Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)